

Compte rendu de la réunion publique du conseil municipal du 13 avril 2021 à 20 h 30 salle des fêtes

Présents:

Jean-Louis ASTOR, Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN, Pierre BOUISSOU, Guy CASSE, Eric CHERDO, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Lauriane GARCIA, Sandrine LASSUS, Cécile LAUR, Serge MILHET, Christelle PAILLE, Frédéric PERROT, Marc PRIDO, Karine ROVIRA, Claire SEVERAC

Absents excusés:

Laurence BOUCHET, Gabriel BOUISSOU, Laurent GONZALEZ, Martine LAVERGNE, Anne VINCENT

Absents excusés ayant donné procuration :

Fathi AÏDLI à Christelle PAILLE Elodie CAMBOU à Fabrice BAUDEAU Anne FAURES à Eric CHERDO Cécile GOMIERO à Claire SEVERAC Kelly LACROIX à Laurent CHERUBIN

Désignation du secrétaire de séance :

Cécile LAUR est désignée secrétaire de séance.

I. INFORMATIONS

Monsieur le maire ouvre la séance et précise qu'elle est retransmise en direct sur YouTube.

Un point épidémiologique au 12 avril 2021 est fait quant à l'évolution de la pandémie de Covid-19 et la stratégie de vaccination concernant le département de la Haute-Garonne. Un dispositif de vaccination mobile, le « Vaccibus » a été déployé le 06 mars 2021 par le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Garonne avec l'appui des collectivités territoriales, de l'agence régionale de santé (ARS), des associations de sécurité civile et du centre hospitalier universitaire (CHU).

Le « vaccibus » est présent chaque semaine sur le territoire d'une des 17 intercommunalités de la Haute-Garonne dans une commune ne disposant pas d'un centre de vaccination fixe. Sur le territoire du Sicoval, le « Vaccibus » sera présent sur la commune de Belberaud le 25 avril et le 06 juin 2021.

Comme il a été explicité dans la dernière édition du mot du maire, en raison des annonces gouvernementales du 31 mars dernier, dès le 03 avril 2021 19 h 00 et pour une durée de 4 semaines, l'ensemble du territoire métropolitain est soumis aux restrictions suivantes :

- les déplacements en journée au-delà de 10 km doivent être limités aux motifs impérieux ou professionnels (sur présentation de l'attestation dérogatoire),
- les rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique ne sont toujours pas autorisés,
- le couvre-feu reste en vigueur à 19 h 00 sur tout le territoire, seuls les déplacements avec attestation dérogatoire sont autorisés, sous peine d'amende de 135 euros,
- les déplacements inter-régionaux ne seront plus autorisés, sauf motif impérieux (ex : motifs familiaux impérieux),
- fermeture des commerces non essentiels.

Les administrés pourront solliciter des exemplaires de l'attestation de déplacement dérogatoire à l'accueil de la mairie.

Concernant l'organisation des services publics :

- le marché de plein vent du samedi matin est maintenu pour les seuls commerces alimentaires, de graines et de plantes,
- les écoles maternelle et élémentaire sont fermées depuis le 05 avril. En accord avec les services de l'éducation nationale, les enfants des personnels dits prioritaires seront accueillis à l'école. Les vacances scolaires débuteront, et cela pour l'ensemble du territoire, le 09 avril au soir pour une durée de deux semaines.
- les services de la mairie, continueront à accueillir le public jusqu'à 17 h 00 ainsi que la médiathèque aux horaires habituels sauf les mardis et vendredis de 15h à 18h.

Les réunions et rendez-vous en visioconférence ou par téléphone deviennent « la règle » pour les services communaux. Les rencontres en présentiel doivent être exceptionnelles. En conséquence, le maire invite les administrés à limiter les déplacements et à privilégier les contacts téléphoniques via la prise de rendez-vous par téléphone au 05 62 24 44 44 ou par courriel à l'adresse suivante : accueil@ville-labege.fr.

Une veille sociale est maintenue auprès de tous les habitants et notamment les plus vulnérables. En ce sens, le maire incite les administrés à s'inscrire sur les registres du service d'action sociale. L'accueil du Centre communal d'actions sociales (CCAS) se fera de préférence sur rendez-vous. En cas d'urgence veuillez joindre le 05 62 24 11 50.

En raison de la crise sanitaire et des mesures en vigueur, l'inauguration de la salle des fêtes est repensée. Il s'agira d'une inauguration virtuelle prévue pour le 12 mai 2021 à 10 h 00.

Le Comité officiel des fêtes (COF) de Labège a indiqué que la fête locale de Labège était annulée. Elle sera reprogrammée.

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de procès-verbal du 23 mars dernier.

2. Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2022

Le maire a procédé au tirage au sort de 9 électeurs sur les listes électorales de la commune :

- Sylvie Mignonat,
- Alain Stefan,
- Didier Puginier,
- Dominique Lopez,
- Jérôme Salvage,
- Thomas Alajouanine,
- Elodie Ferrer,
- Michel Mantrant,
- Didier Lubet,

Le conseil municipal prend acte du tirage au sort de ces 9 électeurs.

III. COMPTABILITÉ - FINANCES

3. Affectation du résultat 2020

Approbation à l'unanimité.

4. Vote des taux des taxes communales pour 2021

Approbation à l'unanimité.

5. Vote du budget primitif 2021

Approbation à l'unanimité.

6. Attribution d'une subvention pour l'année 2021 - Association Comité officiel des fêtes (COF) de Labège et approbation d'une convention de partenariat

Approbation à l'unanimité.

7. Attribution d'une subvention pour l'année 2021 - Association du personnel communal de Labège et approbation d'une convention de partenariat

Approbation à l'unanimité.

8. Attribution d'une subvention pour l'année 2021 - Association éducative de Labège (AEL) et approbation d'une convention de partenariat

Approbation à l'unanimité.

9. Attribution d'une subvention pour l'année 2021 - Association Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC), gestionnaire de l'école privée Saint Dominique Savio et approbation d'une convention de partenariat

Approbation à l'unanimité.

IV. MARCHÉS PUBLICS

10. Approbation de la convention de groupement de commandes pour le marché d'opérateurs télécom

Approbation à l'unanimité.

11. Renouvellement et approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le marché de gestion de l'école intercommunale de musique du sud-est toulousain (EIMSET)

Approbation à l'unanimité.

V. RESSOURCES HUMAINES

12. Recrutement d'agents saisonniers pour le chantier « jeunes citoyens » et un animateur encadrant

Approbation à l'unanimité.

VI. CULTURE

13. Budget d'acquisition de livres imprimés pour la médiathèque de Labège au titre de l'année 2021

Approbation à l'unanimité.

VII. TRAVAUX, MARCHÉS ET SERVICES EN DÉLÉGATION

Le conseil municipal prend acte des travaux et décisions pris en délégation joints à la convocation du conseil municipal.

L'ordre du jour ayant été traité en totalité, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 27.